

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 janvier 2021, s'est assemblé en la Salle Yvonne Printemps du Théâtre Pierre Fresnay, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN.

Le Maire ouvre la séance à dix-huit heures. Il est procédé à l'appel nominal :

PRÉSENTS :

M. Xavier HAQUIN, Maire,

M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. NACCACHE, Mme MEZIERE, M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES, *Adjoints au Maire*.

Mme DAHMANI, Mme MAKUNDA TUNGILA, M. CARON, M. ANNOUR, Mme DEHAS, M. PICHON, Mme GUEDJ, M. MELO DELGADO, Mme GUTIERREZ, M. CLEMENT, Mme BENLAHMAR, M. GODARD, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE, M. LAROZE, Mme YAHYA, M. KEBABTCHIEFF, Mme DE CARLI, Mme CAUZARD, Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL *Conseillers Municipaux*.

Arrivé à 18h05: M. BAY

Arrivée à 18h09: Mme APARICIO TRAORE

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:

Mme CHESNEAU

(pouvoir à M. NACCACHE)

M. KHINACHE

(pouvoir à M. le MAIRE)

M. HEUSSER (pouvoir à Mme CAUZARD)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. KEBABTCHIEFF qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

Résultat du vote: Présents ou représentés: 34 Abstentions: 0 Votants: 34 Pour: 34

II- COMMUNICATIONS DU MAIRE

Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire procède à la présentation du compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

1) Plan de formation 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le plan de formation pour l'année 2021 tel que présenté ;
- PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à l'article 6184 du budget de la Commune.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

2) Ressources humaines : présentation des lignes directrices de gestion Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **EXAMINE** les Lignes Directrices de Gestion d'Ermont, prévues pour une durée de 6 ans mais révisables tous les ans, et qui ont été présentées pour avis au Comité Technique d'Ermont le 26 novembre 2020.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

3) Modification du tableau des effectifs

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- VALIDE le tableau des effectifs, qui recense par pôle et service les emplois votés, pourvus (par des titulaires et des contractuels / par des femmes et des hommes) et les emplois non pourvus ;
- PROCEDE aux dites suppressions de postes ;
- **DECIDE** que tous les emplois vacants peuvent être pourvus par des contractuels en l'absence de fonctionnaires, et ce, dans le cadre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

4) Convention de mise à disposition de deux agents auprès de l'association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition de deux agents de la commune, de catégorie C, avec l'Association des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles d'Ermont.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

5) Avis relatif au projet de pacte de gouvernance entre la Communauté d'agglomération Val Parisis et les Communes membres

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- REND un AVIS FAVORABLE au projet de Pacte de Gouvernance entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et ses Communes membres.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

IV - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- Approbation et signature de deux conventions d'implantation et d'usage de bornes semienterrées et amovibles entre le Syndicat Emeraude, la Commune de Sannois, la Commune d'Ermont, ainsi que la résidence « Grande Rue », sise 7/9/11 Place Auguste Rodin à Sannois et la résidence « Les Gémeaux », sise 1 à 13 rue Arthur Rimbaud et 8/10 rue des Loges à Sannois Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - APPROUVE les termes des deux conventions d'implantation et d'usage de bornes enterrées destinées à la collecte sélective des emballages, du verre et des déchets ménagers résiduels entre le

Syndicat Emeraude, la Commune de Sannois, la Commune d'Ermont, le syndic de gestion Progestion représentant la copropriété « Les Gémeaux », sise 1 à 13 rue Arthur Rimbaud et 8/10 rue des Loges à Sannois, pour l'une, et le bailleur CDC Habitat, pour le compte de la résidence « Grande Rue », sise 7/9/11 Place Auguste Rodin à Sannois, pour l'autre ;

- AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

2) Désaffectation d'une emprise du domaine public située au 21 rue de la République Le CONSEIL MUNICIPAL :

- CONSTATE la désaffectation d'un espace enherbé de 33m² environ, au droit de la propriété sise 21 rue de la République, cadastré AD 296;
- AUTORISE le Maire à effectuer tous actes afférents en vue d'un déclassement ultérieur.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

3) Approbation et signature de la convention de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, du service « Salubrité »

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du service « Salubrité », de la Communauté d'Agglomération ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document et éventuel avenant.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

4) Plan Local d'Urbanisme:

- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Définition des objectifs poursuivis et modalités de la concertation Le CONSEIL MUNICIPAL :
- PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme applicable sur le territoire de la commune d'Ermont ;
- APPROUVE les objectifs suivants :
- ✓ de clarifier et moderniser la règle d'urbanisme opposable, en se saisissant de l'opportunité offerte par les dernières évolutions législatives et réglementaires (Ordonnances de 2015, loi ELAN de 2018) qui ont suivi les lois Grenelle et ALUR,
- ✓ de valoriser, protéger et enrichir les éléments constitutifs de l'identité singulière d'Ermont, participant à son attractivité, la qualité de son cadre de vie et au bien-être de sa population,
- ✓ d'assurer la préservation des caractéristiques spécifiques des quartiers pavillonnaires, en luttant contre leur transformation et parcellisation diffuse sous l'influence des 4 gares ferroviaires,
- ✓ d'agir pour la solidarité, la mixité sociale et les parcours résidentiels, en mettant en place des conditions favorables pour l'effectuer sur la commune dans le respect des équilibres environnementaux, économiques et sociaux,
- ✓ d'engager la création d'un éco-quartier à proximité directe de la gare du Gros Noyer, en réponse aux besoins d'accueil de logements et des nouveaux modes de vie,
- ✓ de conforter le cœur de ville d'Ermont dans sa fonction centrale pour tous les Ermontois (es), en engageant les démarches nécessaires au maintien de son dynamisme commercial et d'attractivité du marché Saint-Flaive,
- ✓ de promouvoir une ville « des proximités » facilitant à tous, les services du quotidien qui se traduirait notamment, par une desserte de mobilités douces (piétons, cycles...), en concertation avec les habitants, les associations, la CAVP et les communes limitrophes.
- PRECISE que l'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale et, par conséquent, qu'ils pourront évoluer, être amendés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU; dans tous les cas, ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du Plan Local d'Urbanisme communal;
- DECIDE conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, d'ouvrir une concertation avec toute la population et les personnes intéressées, durant toute la durée de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme, ceci dans une volonté d'information, de dialogue et de transparence dans la définition des orientations fondamentales du projet d'évolution communal qui sera retenu au PLU;

- APPROUVE les modalités suivantes :

- ✓ Information dans la revue municipale et sur le site internet de la Ville,
- ✓ Organisation de réunions publiques aux moments clés (Diagnostic, PADD, Dossier pour arrêt),
- ✓ Mise à disposition en mairie d'un registre papier destiné à recueillir toutes les observations, remarques ou propositions, accessible aux heures d'ouverture de l'accueil du public,
- ✓ Ouverture d'un registre dématérialisé et création d'une adresse mail dédiée,
- ✓ Balades urbaines.
- **DIT** qu'à l'issue de cette concertation, selon l'article L103-3 du Code de l'Urbanisme, un bilan sera arrêté en Conseil municipal et sera joint au dossier d'enquête publique;
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU;
- INSCRIT les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement ;
- **SOLLICITE** une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à la révision du PLU, conformément à l'article L132-15 du Code de l'Urbanisme ;
- DIT que la présente délibération sera notifiée à :
- o Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- o Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile de France et d'Ile de France Mobilités, autorité organisatrice des transports urbains,
- o Madame la Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise,
- o Monsieur le Président la Communauté d'Agglomération du Val Parisis, en sa qualité d'établissement de coopération intercommunal compétent, notamment en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace intercommunal, d'organisation de la mobilité, de programme local de l'habitat (PLHi), de règlement local de publicité (RLPi),
- o Monsieur le Président de la CCI Paris Ile de France,
- o Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et l'Artisanat du Val d'Oise,
- o Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture,
- **DIT** que conformément à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera en outre publiée au Recueil des actes administratifs de la commune. La présente délibération sera transmise au Préfet au titre du contrôle de légalité et produira ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des mesures d'affichage et de publicité.

<u>Résultat du vote</u>: Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Pour : 33 Abstentions : 2 (M. JOBERT et Mme BARIL de la liste « Ermont Renouveau »)

5) Convention communale de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat entre le Maire de la commune, le représentant de l'Etat dans le département et le Procureur de la République

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- DONNE ACTE de la présentation de la convention communale de coordination des interventions de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat, entre le Maire de la commune, le représentant de l'Etat dans le département et le Procureur de la République ;
- DONNE ACTE de sa substitution de plein droit à la précédente convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat dès l'obtention du caractère exécutoire de la présente délibération ou à compter de sa date de mise en œuvre effective dans l'hypothèse où celle-ci interviendrait après l'obtention de son caractère exécutoire.
- 6) Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour le renouvellement d'un projet sportif et éducatif de tennis dans les écoles au club de tennis ACTE Le CONSEIL MUNICIPAL:
 - **DÉCIDE** d'attribuer à l'Association des Clubs de tennis d'Ermont (ACTE), une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 200 €.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

V - EDUCATION ET APPRENTISSAGES

1) Centres socio-culturels et Maison de Quartier des Espérances : Approbation d'une demande d'aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre de « l'Aide au Développement Social Local » pour l'année 2021

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE la demande d'Aide Financière pour un montant de 3 700,00 €, dans le cadre de « l'Aide au Développement Social Local », auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise pour l'année 2021 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la demande d'Aide Financière avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Val d'Oise, et tout document s'y afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

- 2) Modifications du règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement communal Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

VI - SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

1) Conventions de mise à disposition des locaux des maisons de Santé Pluriprofessionnelles : Les Chênes et les Espérances

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE les termes de la nouvelle convention ;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent ou avenant ultérieur.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

2) Signature d'une convention relative au versement d'une subvention par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour l'acquisition d'un logiciel Petite Enfance incluant le module de gestion FILOUE

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- APPROUVE les termes de la Convention de financement relative au versement d'une subvention d'investissement par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, en vue de l'acquisition du module de gestion FILOUE;
- AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

- 3) Signature d'une convention pour le versement d'une subvention par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise dans le cadre d'un appel à projet dans le domaine du handicap Le CONSEIL MUNICIPAL:
 - APPROUVE les termes de la Convention de subvention sur Fonds Publics établie par la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour le versement de la subvention d'un montant de 6 000,00 €;
 - AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

VII - FINANCES

- 1) Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021 Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - PREND ACTE de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune pour l'année 2021.
- 2) Approbation du rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- **APPROUVE** le Rapport n°1 de la CLECT du 12 novembre 2020 relatif à l'évaluation des charges transférées 2020 au titre des compétences :
 - Zones d'Activité Economique (ZAE);
 - Eclairage public;
- APPROUVE l'attribution de compensation définitive 2020 pour un montant de 1 587 221 €.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

3) Demandes de subventions dans le cadre des travaux de réfection de deux salles de classe et cages d'escaliers de l'école élémentaire Maurice Ravel

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- AUTORISE le Maire à effectuer les travaux de réfection et de désamiantage de 2 salles et cages d'escalier de l'école élémentaire Maurice Ravel ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'Aide aux écoles et groupes scolaires ainsi qu'auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2021;
- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

4) Demandes de subventions dans le cadre des travaux de réfection des salles de classe et des sanitaires du groupe scolaire Eugène Delacroix

Le CONSEIL MUNICIPAL:

- AUTORISE le Maire à effectuer les travaux de réfection des salles de classe et des sanitaires du groupe Scolaire Eugène Delacroix ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, dans le cadre de l'Aide aux écoles et groupes scolaires ainsi qu'auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2021;
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

5) Demandes de subventions dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle de spectacle du Théâtre Pierre Fresnay

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- AUTORISE le Maire à effectuer les travaux de réfection de la salle de spectacle du Théâtre Pierre Fresnay;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la Région Ile de France ainsi qu'auprès de l'Etat via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2021 ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

- 6) Travaux de création et d'aménagement du Parc Charles de Gaulle et démolition du pavillon : demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert Le CONSEIL MUNICIPAL :
 - **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre du Plan Vert pour les travaux de création et d'aménagement d'un parc ouvert au public ;
 - AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

7) Travaux de sécurisation des abords du groupe Scolaire Eugène Delacroix : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'Aide aux Routes communales et communautaires (ARCC) Ecole

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux de sécurisation des abords du groupe scolaire E. Delacroix ;
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention et tout document y afférent.

Résultat du vote: Présents ou représentés: 35 Abstentions: 0 Votants: 35 Pour: 35

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h07.

Pour extrait conforme

Conseille départementa du Val d'Oise Xavier HAQUIN

<u>NB</u>: Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 29 janvier 2021 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et, sur l'ensemble de la commune, sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHÉ le 5 février 2021